




Direction de l'Environnement
environnement@cinor.org
www.cinor.fr

 02.62.924.924

Mémento des prestations publiques de l'environnement

AIR

Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, la qualité de l'air doit être placée sous surveillance en vertu de la Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. A cette fin, la Cinor subventionne l'ORA.

Pour des renseignements plus précis : Contacter **ORA** – Observatoire Réunionnais de l'Air :

✉ : 5, rue Henri Cornu - Technopole de la Réunion - 97490 Sainte-Clotilde

Tél : 0262 28 39 40 - Fax : 0262 28 97 08

www.atmo-reunion.net

Bulletin régulier par téléphone au **02.62.28.71.81**

AMENDES ET INFRACTIONS

En vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal, l'abandon d'épaves de véhicules ou d'ordures, déchets, matériaux et autres objets, transportés ou non dans un véhicule est sanctionné par des amendes. Selon les cas, les peines encourues peuvent être des PV de 150 € ou 750 € 1.500 € ou 7.500 € avec confiscation du transport, et doublement en cas de récidive.

Cf. Réglementation de la collecte des déchets et propreté générale de la collecte des déchets

ANIMAUX ERRANTS

▪ Le ramassage des animaux errants ainsi que la récupération de portées de petits de quelques jours sont assurés par la CINOR aux bons soins de la SPA.

Leur garde est faite, conformément aux règlements en vigueur, à la **Fourrière / Refuge de la Jamaïque**.

Tél. / Fax: 02.62.29.77.03 ou Tél. : 02 62 28 67 78

Horaires: du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 / de 14h00 à 18h00

▪ Les animaux blessés sont ramassés par les sapeurs-pompier (**Tél. 18**)

▪ Lutte efficacement contre la prolifération des animaux domestiques en les faisant stériliser, systématiquement.

Contactez votre vétérinaire ou le **centre de stérilisation** de **SPA-REUNION**, 44 Boulevard Lancastel 97 400 SAINT-DENIS

-**Tél. 02.62.41.50.44 fax : 02 62 24 39 47**

Horaires: du lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 / de 13h00 à 17h00 ; mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 / de 13h00 à 16h30

La stérilisation est gratuite pour les foyers non imposables.

AREA RECYCLAGE

Prestataire de la CINOR pour le tri des déchets.

✉ : 24, rue Pierre Brossolette – 97420 LE PORT

Tél. 02.62.55.23.70 / fax 0262.55.23.71

Area.direction@wanadoo.fr

ATBR

Association de Traitement des Batteries de la Réunion, fédère les exportateurs de batteries, responsables de la filière collecte et traitement des batteries usagées

Tél. 02 62 21 26 73 / fax 02 62 41 97 72

Mèl : atbr.avpur@wanadoo.fr

BACS COMPOSTEURS DE DECHETS

La CINOR met gratuitement à disposition des ménages habitant une maison avec jardin un bac de compostage des déchets fermentescibles préalablement triés (végétaux, déchets de cuisine avant cuisson, marcs). Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention.

Réservation au **02.62.924.924**. ou télécharger l'imprimé sur www.cinor.fr

BACS COMPOSTEURS DE DECHETS

La CINOR met gratuitement à disposition des ménages habitant une maison avec jardin un bac de compostage des déchets fermentescibles préalablement triés (végétaux, déchets de cuisine avant cuisson, marcs). Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention.

Réservation au **02.62.924.924**. ou télécharger l'imprimé sur www.cinor.fr

BACS POUBELLES

Si vous avez besoin d'un bac pour votre nouveau logement ou pour remplacer votre bac cassé ; si votre bac est cassé : Contacter Citec Environnement au : **Tél. 0820.315.316**; Le bac qui vous sera remis est le seul agréé pour la collecte des déchets ménagers.

Pour les entreprises souhaitant des bacs poubelles supplémentaires à la dotation réglementaire (120 l, 180 l, 240 l, 340 l, 500 l, 660 l) un contrat de redevance spéciale d'élimination (**0,60 €/litre par an**) doit être souscrit (collecte de déchets industriels et commerciaux).

Pour mettre en place ce contrat contacter la Cinor au **02 62 924 924**.

BATTERIES USAGEES

Le Décret n° 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination fait obligation aux importateurs et distributeurs de faire éliminer les batteries usagées.

Il faut donc ramener la batterie usagée au fournisseur de batterie neuve.

L'Association de Traitement des Batteries de la Réunion (**ATBR**) est agréée pour gérer cette filière.

✉ : 14 rampes Ozoux 97 400 Saint-Denis

Tél. 02.62.41.10.57 – fax : 02.62.41.97.72

sicr.florine@wanadoo.fr

Les ménages peuvent déposer leurs batteries dans les déchetteries. Celles-ci seront ensuite acheminées pour un recyclage à La Possession :

Société VERDI ✉ : 16 Rue Gustave Eiffel, ZAC Ravine à Marquet BP 50 97419 LA POSSESSION.

Tél : 02 62 21 10 00. fax : 02 62 22 07 69.

BORNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR VERRES

Environ 375 bornes d'apport volontaire pour accueillir les emballages en verre usagés (bouteilles, pots, bocaux) sont implantées sur le territoire de la CINOR.

Pour connaître ou suggérer leur implantation, il suffit de contacter la Cinor au **02 62 924 924**.

Le verre ainsi collecté sera valorisé à la Réunion et dans les verreries de l'Océan Indien.

BORNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR PAPIER

Les bornes d'apport volontaire destiné au papier (une borne = 2600 litres) peuvent être mises à disposition des entreprises et administrations dans le cadre d'un contrat de redevance spéciale d'élimination (pour les déchets industriels et commerciaux) (**0,60 €/litre par an**)

Pour mettre en place ce contrat contacter la Cinor au **02 62 924 924**.

BRUIT

Le bruit de voisinage est réglementé: se référer en particulier à l'arrêté préfectoral n° 134 DDASS/HYM du 23 janvier 1992. Il est interdit notamment toute utilisation causant une gêne entre 20 heures et 7 heures, et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Le bricolage et le jardinage "bruyants" sont autorisés, mais dans le respect des normes et :

- de **8h30 à 12h** - de **14h30 à 19h00** les jours ouvrables
- de **9h00 à 12h** - de **15h00 à 18h00** les samedis
- de **10h00 à 12h00** les dimanches et jours fériés.

La publicité sonore est soumise à réglementation.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures pour ne pas gêner le voisinage.

Pour porter plainte, s'adresser à la police municipale de votre commune.

BRULAGE DES DECHETS

En référence notamment au règlement sanitaire départemental (**art. 84**), le brûlage des déchets à l'air libre est interdit. Les risques sont l'incendie, l'envol de particules contaminant la qualité de l'air (maladies respiratoires, toxicité, saleté,...).

CADAVRES D'ANIMAUX

■ Un service de ramassage des cadavres de chien ou chat sur le domaine public (voirie, espace vert...) fonctionne 7 jours sur 7 (sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) - **Tél. 02.62.924.924** (heures ouvrables)

Les week-ends contactez les pompiers (**tel. 18**) ou les polices municipales de :

- Saint-Denis au **02 62 40 06 62**
- Sainte-Marie au **02 62 97 60 26**
- Sainte-Suzanne au **02 62 52 30 02**

Pour les animaux d'élevage – voir **déchets carnés**

■ Le ramassage des cadavres d'animaux domestiques (chiens et chats) sur les routes nationales est assuré par la **DDE** (Service Gestion des Routes).

CARCASSES DE VOITURES OU FERRAILLES LOURDES

Le propriétaire du déchet (véhicule...) est responsable devant la Loi de son élimination.

- Sur le **domaine public**, le véhicule ayant été dûment reconnu comme déchet (épave) par la police Municipale fait l'objet d'une réquisition de la CINOR qui procède alors à son enlèvement et à son traitement. Aucune intervention n'est réalisée sur le domaine privé.

Notre prestataire pour l'enlèvement et le traitement de ses déchets est :

☒ : **CRMM, Z.A.E. La Mare – 97438 SAINTE MARIE Tél. 02 62 53 17 60 – Fax 02 62 53 01 79**

CARTONS D'EMBALLAGE

L'enlèvement, le transport et la valorisation doivent être assurés par le producteur (commerçant, entrepreneur, artisan) auprès des centres de traitement agréés, conformément au décret n° 94 609 du 13 juillet 1994 et à la circulaire du 13 avril 1995.

L'utilisation des bacs jaunes mis en place dans le cadre de la redevance spéciale d'élimination permet également leur valorisation.

CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES DE SAINTE-SUZANNE

☒ : **STAR – Chemin Drozin – Bagatelle – 97441 SAINTE SUZANNE**

Tél.: 02.62.52.18.65 Fax : 02 62 51 31 42

horaires: de 6h à 17h du lundi au vendredi, de 6h à 11h le samedi

Ce centre accueille les ordures ménagères résiduelles (bac gris) et les déchets encombrants de la CINOR.

Pour les déchets des entreprises le service est payant.

CENTRE DE STERILISATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

La **SPA-REUNION** accueille sur rendez-vous les maîtres de condition modeste (non-imposable) qui désirent faire stériliser leur animal de compagnie.

Se munir de:

- photocopie de l'avis de non-imposition
- justificatif d'adresse
- pièce d'identité recto-verso

Centre de stérilisation de SPA Réunion :

☒ : 44 Boulevard Lancastel 97 400 SAINT-DENIS

Tél. 02.62.41.50.44 fax : 02 62 24 39 47

Horaires: du lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 / de 13h00 à 17h00 ; mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 / de 13h00 à 16h30

CENTRE DE TRANSIT DE DECHETS DE LA JAMAIQUE

☒ : **NICOLLIN**, Centre de Transit des déchets, La Jamaïque 97490 SAINTE-CLOTILDE.

Tél./Fax : 02 62 28 06 63

Ouvert du lundi au vendredi de 6 H à 18 H ; le samedi de 6 H à 16 H –

Ce centre de transit de déchets permet d'organiser le transfert des déchets ménagers de la Ville de Saint-Denis jusqu'au Centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne, ainsi que le transfert vers le centre de tri du Port.

Le service est géré par **NICOLLIN REUNION** : ☒ :19, rue du Soleil ZAE La Mare II, 97438 SAINTE-MARIE. **Tel : 02 62 29 85 99 / Fax : 02 62 29 34 89**

CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE DECHETS

C.V.E.D.

Projet prévu par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers destiné à incinérer avec production d'électricité les déchets de la zone Nord et Est.

CGEA ONYX

Prestataire de la CINOR pour le traitement des déchets métalliques en vrac

☒ : Parc 2000 – BP 355 – 97829 Le PORT Cedex.

Tel : 02 62 55 11 50 / Fax : 02 62 55 11 55

CITEC ENVIRONNEMENT

Gestionnaire des bacs poubelles de la CINOR.

☒ : BP 11, 8 route de la Rivière des pluies, 97408 Saint-Denis Messag CEDEX 9

Tél. 02.62. 90 15 55 – Fax 02.62. 97 44 41

Numéro de maintenance bacs poubelles : **0820 315 316**

Pour la mise en place d'un contrat de redevance spéciale d'élimination (**0.60 €litre par an**), **contrat pour** les entreprises souhaitant des bacs poubelles supplémentaires (120 l, 180 l, 240 l, 340 l, 500 l, 660 l) :

Contacter la **CINOR** au **02 62 924 924**)

COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS ET GROS VEGETAUX DES MENAGES

Meubles, électroménagers, gros végétaux des particuliers.

La filière privilégiée pour ces déchets, est le dépôt en **déchetteries** :

- Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 97 33 32**
- La Marine, **Tél. 02 62 52 39 06**
- La Mare, **Tél. 02 62 53 03 09**
- Cité Hyacinthe à Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 29 12 75**

➤ Ouvertes du lundi au samedi : 7H30 – 18 H

- La Montagne, **Tél. 02.62.29.63.06**

➤ Ouverte du lundi au samedi de 8H à 17H et le dimanche de 8H à 12H.

Une collecte en porte à porte existe aussi (**2 fois par mois**)- les mettre en limite de propriété sans gêner la circulation, uniquement la veille des jours de collecte : à raison d'1 m³ maximum.

Dimensions maximales 1,5 mètre - Poids maximal : 25 kg – les branches doivent être fagotées.

Pour connaître le calendrier de collecte : contacter : **CINOR au 02.62.924.924**

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères doivent être présentées à la collecte obligatoirement dans des bacs roulants hermétiques. Les bacs doivent être rentrés après la collecte pour ne pas gêner la circulation. Lavez les régulièrement.

Le bac jaune est destiné aux emballages ménagers et journaux magazines recyclables (collecte pour valorisation). Il est collecté 1 à 2 fois par semaine selon les secteurs.

Le bac gris est destiné aux ordures ménagères non recyclables (collecte pour traitement et élimination). Il est collecté 2 à 3 fois par semaine selon les secteurs.

- **CINOR au 02.62.924.924**

- Pour Saint-Denis : **NICOLLIN REUNION / Tél. 02 62.29 85 99 / Fax : 02 62 29 34 89**
- Pour Sainte-Marie & Sainte-Suzanne : **STAR : Tél. 02 62 48 48 80 / Fax : 02 62 72 09**

COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS

Le dispositif de collecte sélective comprend :

- Les bacs poubelles (jaunes) pour les déchets recyclables secs, (excepté le verre)
- Les bacs poubelles (gris) pour les déchets résiduels
- les déchetteries pour les déchets recyclables, les encombrants, déchets verts, gravats, huiles de vidange, piles.
- les bacs à compost
- les bornes d'apport volontaire pour les emballages en verre

Ces équipements sont mis en place afin de valoriser les déchets collectés.

COMPOST (FABRICATION)

Fabriquer du compost végétal, c'est possible chez vous et c'est utile.

Vous obtenez de l'humus, très bon pour vos plantes de jardin et d'intérieur.

Consacrez une petite surface de terre (ne pas bétonner) à mi-ombre (vous pouvez utiliser un bac à compost, à fabriquer ou à réserver auprès de la **CINOR** – Tél. **02.62.924.924**, si vous habitez Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne).

Coupez ou broyez les déchets végétaux (feuilles mortes, herbes coupées, fleurs fanées, tailles de haies...).

Entassez et ajoutez aussi les épluchures, les coquilles d'oeufs, le marc de café et thé, ainsi qu'un peu de terre ou de fumier ou de compost (pour ensemercer de bactéries).

Arrosez de temps en temps (1 fois par semaine) et retournez pour aérer (2 fois par mois).

Votre humus est utilisable quand il est sombre, d'aspect granuleux, d'odeur agréable (d'humus), au bout d'environ 3 à 6 mois.

CORBEILLES A PAPIER

De nombreuses corbeilles sont disposées sur le territoire de la CINOR. Elles sont implantées pour les déchets des usagers passants. Ne pas y mettre les déchets ménagers, industriels et autres.

CINOR / Tél. 0262 924 924.

C.R.M.M.

Partenaire de la CINOR pour l'enlèvement et le traitement des déchets métalliques et véhicules hors d'usage.

✉ : **CRMM**, Z.A.E. La Mare – 97438 SAINTE MARIE

Tél. 02 62 53 17 60 – Fax 02 62 53 01 79

COTRAM

Partenaire de la CINOR pour la collecte des encombrants et déchets verts ménagers sur les secteurs de la Bretagne, du Brûlé, de Bellepierre, de Sainte-Clotilde, du Chaudron, de Domenjod, de Saint-François et de la Montagne

✉ : **COTRAM**, 4 rue Lavandière Commune Primat 97490 Sainte-Clotilde

Tél. 02 62 97 61 48 / Fax : 02 62 97 24 51

DEBLAIS TERREUX

Les déblais terreux et matériaux de démolition sont à évacuer par le producteur dans les centres agréés.

✉ : **STAR Centre de Stockage des Déchets Ultimes** – Chemin Drozin – Bagatelle

97441 SAINTE SUZANNE

Tél.: 02.62.52.18.65 Fax : 02 62 51 31 42

horaires: de 6h à 17h du lundi au vendredi, de 6h à 11h le samedi

Ce service est payant.

DECHETS CARNES

La collecte relève du service public d'équarrissage sous le contrôle de :

✉ : **Direction des Services Vétérinaires** – Parc de la Providence – 97488 SAINT DENIS CEDEX –
Tél. 02 62 30 89 89 - Fax 02 62 30 89 99

Elle concerne les (ou lots de) déchets carnés à haut risque ou cadavres d'animaux de 40 kg minimum.
L'enlèvement est gratuit, se fait du lundi au vendredi de 8 H à 16 H 30 (sauf jours fériés), dans les 24 heures suivant appel : **Tel. 0262 27 54 07 / Fax. 0262 27 55 47**

- Il faut mettre les déchets en sacs et les cadavres en limite de voie carrossable.

La prestation est assurée par le **G.R.D.S.B.R.** –Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de La Réunion

✉ : 96, Route Nationale 3, PK 19 – 97418 LA PLAINE DES CAFRES

DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

DECHETS INDUSTRIELS BANALS

S'il s'agit de déchets banals (identiques aux déchets courants des ménages), ne nécessitant pas d'organisation spécifique de la part de la CINOR, le producteur de déchets concerné a la possibilité, en fonction de ses besoins et en payant la redevance spéciale d'élimination – **0,60 €litre** de bac poubelle par an - de profiter d'un service similaire à celui de la collecte des ordures ménagères.

Voir aussi le paragraphe "Redevance spéciale d'élimination".

Contactez aussi **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion** – Plate-forme d'Appui Technologique aux Entreprises - mission DIB –

Tél. 02.62.92 24 00 / 02 62 94 21 67 Fax. 02 62 94 21 99

DECHETS INERTES

Les déchets inertes (terres, matériaux de démolition, gravats) sont à évacuer par le producteur dans les centres agréés.

✉ : **STAR Centre de Stockage des Déchets Ultimes** – Chemin Drozin – Bagatelle – 97441 SAINTE SUZANNE

Tél.: 02.62.52.18.65 Fax : 02 62 51 31 42

horaires: de 6h à 17h du lundi au vendredi,
de 6h à 11h le samedi

DECHETS INFECTIEUX

Les déchets infectieux et hospitaliers sont collectés par **SNC Point Net** et traités à **la Jamaïque** –
SNC Point Net Tél.: 02.62.29.85.99

Ils ne sont acceptés que sous emballage de sécurité agréé, notamment pour le matériel intradermique médical. Un arrêté 3415/DDASS/HYM du 11.10.93 a institué un schéma départemental d'élimination. Ce service est payant.

DECHETS VERTS DES PARTICULIERS

- voir compost -

Branches et morceaux de troncs des ménages – Même principe que pour les mobiliers usagés des particuliers. Dimensions maximales : 1m³ - Poids maximal : 25 kg – les branches doivent être fagotées.

La filière privilégiée pour ces déchets, ce sont **les déchetteries** :

- Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 97 33 32**

- La Marine, **Tél. 02 62 52 39 06**

- La Mare, **Tél. 02 62 53 03 09**

- Cité Hyacinthe à Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 29 12 75**

➤ Ouvertes du lundi au samedi : 7H30 – 18 H

- La Montagne, **Tél. 02.62.29.63.06**

➤ Ouverte du lundi au samedi de 8H à 17H et le dimanche de 8H à 12H.

Une collecte en porte à porte existe aussi (**2 fois par mois**)- les mettre en limite de propriété sans gêner la circulation, uniquement la veille des jours de collecte :

Pour connaître le calendrier de collecte, contacter : **CINOR 02.62.924.924**

DECHETTERIE DE LA MARE

Gérée par **STAR**.

Cette déchetterie reçoit des déchets pré triés (piles, batteries, journaux / revues, déchets verts, huile de vidange, métaux, gravats / inertes, textiles, verres, cartons, plastiques, encombrants) **gratuitement**, dans la limite d'un mètre cube par jour et par usager.

✉ : Zone d'activités de la Mare 97438 Sainte-Marie

Du lundi au samedi : 7H30 – 18 H00.

Tél. déchetterie 02.62.53.03.09

Tél. STAR 02.62.48.48.80

DECHETTERIE DE LA MARINE

Gérée par **STAR**.

Cette déchetterie reçoit des déchets pré triés (piles, batteries, journaux / revues, déchets verts, huile de vidange, métaux, gravats / inertes, textiles, verres, cartons, plastiques, encombrants) **gratuitement**, dans la limite d'un mètre cube par jour et par usager.

✉ : Rue des Pêcheurs 97441 Sainte-Suzanne

Du lundi au samedi : 7H30 – 18 H00.

Tél. déchetterie 02.62.52.39.06

Tél. STAR 02.62.48.48.80

DECHETTERIE DE LA MONTAGNE

Gérée par **SEMRRE**.

Cette déchetterie reçoit des déchets pré triés (piles, batteries, journaux / revues, déchets verts, huile de vidange, métaux, gravats / inertes, textiles, verres, cartons, plastiques, encombrants) **gratuitement**, dans la limite d'un mètre cube par jour et par usager.

✉ : Chemin Neuf – La Montagne 97400 Saint-Denis

Du lundi au samedi : 8H00 – 17H00.

Le dimanche : 8H00 – 12H00.

Tél. déchetterie 02.62.23.69.06

Tél. SEMRRE 02.62.55.01.25

DECHETTERIE DE SAINTE-CLOTILDE

Gérée par **NICOLLIN REUNION**.

Cette déchetterie reçoit des déchets pré triés (piles, batteries, journaux / revues, déchets verts, huile de vidange, métaux, gravats / inertes, textiles, verres, cartons, plastiques, encombrants) gratuitement, dans la limite d'un mètre cube par jour et par usager.

✉ : Rue des Amaryllis 97490 Sainte-Clotilde

Du lundi au samedi : 7H30 – 18 H00

Tél. déchetterie 02 62 97 33 32

Tél. Nicollin Réunion 02 62 29 85 99

DECHETTERIE DE « Cité Hyacinthe »

Ouverte le 5 janvier 2004 et gérée par **SEMRRE**.

Cette déchetterie reçoit des déchets pré triés (piles, batteries, journaux / revues, déchets verts, huile de vidange, métaux, gravats / inertes, verres, cartons, plastiques, encombrants) gratuitement, dans la limite d'un mètre cube par jour et par usager.

✉ : Rue François de Mahy 97490 Sainte-Clotilde

Du lundi au samedi : 7H30 – 18 H00

Tél. déchetterie 02 62 29 12 75

Tél. SEMRRE 02 62 29 85 99

DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Ces dépôts sont strictement interdits.

Voir amendes et infractions

DIVAGATION DES ANIMAUX

Voir « Animaux errants »

EMBALLAGES RECYCLABLES

Une collecte sélective en porte-à-porte est mise en place depuis décembre 2002. Les bacs jaunes sont destinés à recevoir les journaux-magazines, cartons et cartonnets, emballages plastiques, métalliques à valoriser.

La collecte se fait 1 fois par semaine, sauf sur le centre ville de Saint-Denis (2 fois). L'utilisateur dispose donc d'un bac jaune pour les recyclables et d'un bac gris pour les déchets non recyclables.

Rentrez les bacs après la collecte pour ne pas gêner la circulation. Pour les bacs, **Tél.: 0820.315.316**

Les recyclables sont aussi collectés sélectivement dans **les déchetteries** de :

- Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 97 33 32**
- La Marine, **Tél. 02 62 52 39 06**
- La Mare, **Tél. 02 62 53 03 09**
- Cité Hyacinthe à Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 29 12 75**

➤ Ouvertes du lundi au samedi : 7H30 – 18 H

- La Montagne, **Tél. 02.62.29.63.06**

➤ Ouverte du lundi au samedi de 8H à 17H et le dimanche de 8H à 12H.

Pour les entreprises ou administrations, des bornes à papier (2600 l) peuvent être mises à disposition (borne+collecte) sous réserve de la souscription d'un contrat de redevance spéciale d'élimination

(0,60 €/litre par an)

Pour mettre en place ce contrat contacter la Cinor au **02 62 924 924**.

FOURRIERE ANIMALIERE

Fourrière / Refuge de la Jamaïque.

✉ : La Jamaïque - 97490 SAINTE-CLOTILDE

Tél. / Fax: 0262 29 77 03 et 02 62 28 67 78

Horaires: du lundi au samedi de 7h00 à 12h30 / de 14h00 à 18h00

Voir « Animaux errants »

GREEN BIRD

Reprenneur désigné par Eco-Emballages pour les cartons, journaux-magazines, emballages plastiques.

✉ : 14 rue de la Guadeloupe, ZA Foucherolles 97490 Sainte-Clotilde.

Tél : 02 62 92 10 10 / Fax : 02 62 92 10 20

HUILES USAGEES

Des colonnes de collecte sélective ont été mises en place pour recevoir les huiles "moteur" usagées. Elles sont à disposition dans certaines stations service et dans les déchetteries (Sainte-Clotilde, La Marine, La Montagne, La Mare, « Cité hyacinthe »).

SOVIDENGE en assure la récupération et le pré-traitement..

Tél : 02 62 45 46 47 / Fax : 02 62 22 63 17

✉ : 42 Av du Grand Piton, ZA Cambaie, 97460 Saint-Paul

ILOTIERS ENVIRONNEMENT

Du personnel de la CINOR est affecté aux relations avec le public : sensibilisation, information corrective et formation.

Par ailleurs, ils constatent, diagnostiquent les problèmes rencontrés dans le cadre de vie et en réfèrent aux services concernés.

Certains îlotiers sont plus particulièrement spécialisés dans le suivi du compostage des déchets et d'autres dans la sensibilisation des maîtres d'animal de compagnie.

Depuis mars 2003, une convention signée avec le Rectorat les autorise à intervenir dans les écoles.

INCINERATEUR DE DECHETS

Fermé depuis juillet 2002.

LA REUNION VILLES PROPRES

LRVP, Partenaire de la CINOR pour la fourniture de composteurs au jardin, des bornes d'apport volontaire, des corbeilles à papier.

✉ : 132 rue Charles DARWIN, BP 372 97829

Le Port Cedex.

Tél. 0262 71 14 99 – Fax. 0262 71 20 77

MEDICAMENTS

Les emballages vides des médicaments et les restes de médicaments sont à ramener dans les pharmacies. L'association **CYCLAMED** prend en charge les médicaments non utilisés. Les quelques médicaments réutilisables sont confiés à des associations caritatives et les autres déchets acheminés pour valorisation énergétique.

METAL REUNION

Repreneur désigné par Eco-emballages pour l'Acier, l'aluminium.

✉ : Bd de la Marine BP 66 97823 LE PORT cedex

Tél. 02 62 71 85 17 / Fax. 02 62 42 07 05

NICOLLIN REUNION

✉ : 19, rue du Soleil ZAE La Mare II, 97438 SAINTE-MARIE.

Tel : 02 62 29 85 99 / Fax : 02 62 29 34 89

Partenaire de la CINOR pour la gestion du centre de transit de déchets de La Jamaïque, la gestion de la déchetterie de Sainte-Clotilde, la collecte des déchets ménagers (bacs poubelles et encombrants ménagers) à Saint-Denis.

NUMERO VERT

- **STAR** – collecte des déchets et encombrants ménagers de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, enfouissement des déchets à Sainte-Suzanne, déchetterie de la Mare, déchetterie de la Marine
Tél. 0800.771.771

OBSERVATOIRE REUNIONNAIS DE L'AIR

ORA

✉ : 130, rue Léopold Rambaud – 97490 SAINTE CLOTILDE.

Tél. 02.62.28.39.40 – Fax 02.62.28.97.08

Ora.atmo@wanadoo.fr – www.atmo-reunion.net

Bulletin « Qualité de l'air » par **Tél. 02.62.28.71.81**

L'ORA est l'une des 40 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air exerçant sur le territoire national. Ses principales missions sont :

- Gérer le réseau d'analyseurs de polluants atmosphériques implanté sur la Réunion et maintenir son haut niveau de performance.
- Exploiter les mesures pour notamment vérifier la conformité de la qualité de l'air vis à vis des normes européennes en vigueur.
- Participer aux actions et études pour l'amélioration de la qualité de l'air.
- Diffuser l'information auprès des adhérents, des médias et du public.
- Gérer avec les services de l'Etat, les épisodes de pollution justifiant des actions préventives.

PILES USAGEES

Le Décret n° 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination fait obligation aux importateurs et distributeurs de faire éliminer les piles usagées.

Dans l'attente de la mise en oeuvre effective de ce décret à la Réunion, la CINOR collecte sélectivement les piles usagées rapportées par l'utilisateur dans des réceptacles spécifiques disposés dans les mairies annexes, les écoles élémentaires et les **déchetteries** de :

- Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 97 33 32**
- La Marine, **Tél. 02 62 52 39 06**
- La Mare, **Tél. 02 62 53 03 09**
- Cité Hyacinthe à Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 29 12 75**
- La Montagne, **Tél. 02.62.29.63.06**

RAMASSAGE DES CADAVRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES (CHIEN OU CHAT)

■ Un service de ramassage des cadavres de chien ou chat sur le domaine public (voirie, espace vert...) fonctionne 7 jours sur 7 (sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)

Tél. **02.62.924.924** (heures ouvrables)

Les week-ends contactez les pompiers (tel. 18) ou les polices municipales de :

- Saint-Denis au **02 62 40 06 62**
- Sainte-Marie au **02 62 97 60 26**
- Sainte-Suzanne au **02 62 52 30 02**

Pour les animaux d'élevage – voir « déchets carnés ».

Le ramassage des cadavres d'animaux domestiques (chiens et chats) sur les routes nationales est assuré par la **DDE** (Service Gestion des Routes).

REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION

La CINOR a institué conformément à la Loi une redevance spéciale d'élimination pour les déchets industriels et commerciaux banals. Elle s'applique à raison de **0,60 €litre de bac poubelle par an** depuis le 01/01/02. Le producteur de déchets concerné a ainsi la possibilité, en fonction de ses besoins et pour ce prix, de profiter de bacs poubelles supplémentaires et donc d'un service similaire à celui de la collecte des ordures ménagères

REGLEMENTATION DE LA COLLECTE DES DECHETS ET PROPLETE GENERALE DE LA VILLE

L' Arrêté municipal n°850/97 en date du **15 septembre 1997** relatif à la réglementation de la collecte des déchets et à la propreté générale de la ville, réglemente la collecte des déchets et fixe les modalités d'organisations de ses services (fréquences de collecte, procédures d'enlèvement des déchets, définitions des déchets ménagers collectables) et stipule les devoirs et obligations des usagers

SEMRRE

Prestataire de la CINOR pour l'exploitation de la déchetterie de La Montagne et de « Cité Hyacinthe » à Sainte-Clotilde.

✉ : 2, Impasse Louis Guilloux – Rivière des Galets – 97420 LE PORT

Tél. **0262 55 01 25 / Fax. 0262 55 00 67**

SNC POINT NET

Agréé pour la collecte et le traitement des déchets infectieux à La Réunion.

Tél. **02 62 29 85 99**

S.N.R.C.I.

Partenaire de la CINOR pour la valorisation des piles usagées

Tél. **0262 43 79 17 – Fax. 0262 43 79 16**

✉ : Le Port Ouest 97420 Le PORT

SPA – REUNION

Fourrière / Refuge de la Jamaïque / Centre de stérilisation

Tél. 02 62 24 39 47 Fax: 02 62 29 77 03 et 02 62 28 67 78

Horaires: du lundi au samedi de 7h00 à 12h30 / de 14h00 à 18h00

Partenaire de la CINOR pour la lutte contre la divagation des animaux.

✉ : B.P 971 – 97479 SAINT DENIS CEDEX

S.T.A.R.

STAR : Partenaire de la CINOR pour le traitement des déchets ménagers sur le centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne, pour la collecte des déchets ménagers de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, pour la gestion des déchetteries de la Marine et de la Mare.

✉ : 5 avenue de la Pépinière ZA La Mare, 97438 SAINTE-MARIE.

Tel : 02 62 48 48 80 / Fax : 02 62 48 48 88 / 02.62.72.09.14

STERILISATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Une des meilleures solutions pour lutter contre la prolifération des chiens et des chats est la stérilisation. Contacter votre vétérinaire ou le centre de stérilisation de SPA-REUNION –Tél. 02.62.41.50.44

Centre de stérilisation de SPA Réunion :

✉ : 44 Boulevard Lancastel 97 400 SAINT-DENIS

Tél. 02.62.41.50.44 fax : 02 62 24 39 47

Horaires: du lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 / de 13h00 à 17h00 ; mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 / de 13h00 à 16h30

La stérilisation est gratuite pour les foyers non imposables.

STOCKAGE DES DECHETS

Voir « Centre de Stockage des déchets Ultimes »

SYNDICAT DE VALORISATION ENERGETIQUE DE DECHETS

Le Syndicat de valorisation énergétique de déchets du Nord-Est de la Réunion –SYVED- est créé depuis septembre 2000. Constitué de la CIREST et de la CINOR, il a pour objet la construction et l'exploitation du centre de valorisation énergétique de déchets du Nord-Est.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Cette taxe perçue par la CINOR finance la gestion des déchets ménagers (conteneurisation, collecte, traitement)

Elle est acquittée par chaque ménage en fonction de la valeur du foncier bâti et recouvrée par les services des impôts.

TERRAIN NU

Les terrains en friche non occupés sont souvent source de nuisance, car sans surveillance. Il est demandé au propriétaire responsable de clôturer son terrain nu ou de procéder à un nettoyage régulier.

TERRITOIRE DE LA COTE OUEST - TCO

Partenaire de la CINOR pour le compostage des déchets végétaux, au niveau de la plate-forme de compostage du Port.

TEXTILES USAGES

Les déposer dans **les déchetteries** :

- Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 97 33 32**
- La Marine, **Tél. 02 62 52 39 06**
- La Mare, **Tél. 02 62 53 03 09**

➤ Ouvertes du lundi au samedi : 7H30 – 18 H

- La Montagne, **Tél. 02.62.29.63.06**

➤ Ouverte du lundi au samedi de 8H à 17H et le dimanche de 8H à 12H.

Ils sont donnés à des associations caritatives.

VEHICULES HORS D'USAGE

Voir Carcasses

VERRES USAGES

Certaines bouteilles en verre de 33 cl (bière, limonade) disposent d'un système de consigne mis en place par le producteur et peuvent donc être récupérés et réutilisés.

Les autres emballages en verre sont accueillis dans les quelque 375 bornes d'apport volontaire implantées sur le territoire de la CINOR et dans les déchetteries de :

- Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 97 33 32**
- La Marine, **Tél. 02 62 52 39 06**
- La Mare, **Tél. 02 62 53 03 09**
- Cité Hyacinthe à Sainte-Clotilde, **Tél. 02 62 29 12 75**

➤ Ouvertes du lundi au samedi : 7H30 – 18 H

- La Montagne, **Tél. 02.62.29.63.06**

➤ Ouverte du lundi au samedi de 8H à 17H et le dimanche de 8H à 12H.

Ces déchetteries reçoivent des déchets pré-triés, gratuitement, dans la limite d'un mètre cube par jour et par ménage.